

## Document d'informations clés

## **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## AFER PREMIUM R EUR

## **PRODUIT**

Nom du produit : AFER PREMIUM

Code ISIN: FR0013358389 (Action R EUR)

Initiateur du produit : Rothschild & Co Asset Management

Site Internet: https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33

1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2024

## **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

#### Type

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

#### Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

## **Objectifs**

La SICAV a pour objectif d'optimiser la performance sur la durée de placement recommandée de 8 ans, en exploitant une diversité de classes d'actifs par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire et en offrant sur l'horizon d'investissement une solution potentielle de diversification sans garantie en capital. Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, la SICAV ne peut être comparée à aucun indicateur de référence. L'indice composite de comparaison suivant, rebalancé trimestriellement au cours de clôture, pourra être utilisé à titre (i) indicatif et (ii) de comparaison: 50% MSCI All Countries World Net Total Return EUR Index (NDEEWNR Index) + 50% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index). Ces indices sont calculés coupons/dividendes nets réinvestis. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion et est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille en respectant la stratégie/les contraintes d'investissement. En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés:(i) Entre 0 et 100% en OPC dont OPC cotés/ETF à réplication physique, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et OPC convertibles), de toutes zones géographiques (incluant 25% maximum dans les pays hors OCDE y compris émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment jusqu'à 25% en OPC spécialisés en dettes notées en catégorie spéculative dite à «haut rendement» (OPC investissant dans des titres «High Yield» ou non notés), ainsi que jusqu'à 20% de l'actif en OPC spécialisés en dettes subordonnées, y compris en tout ou partie en OPC spécialisés en obligations contingentes convertibles (ii) entre 0 et 100% en OPC dont OPC cotés/ETF à réplication physique, spécialisés sur les marchés actions cotées, de toutes tailles de capitalisations (inclus les OPC spécialisés en petites/micro capitalisations) et de toutes zones géographiques (incluant 20% maximum de pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs; (iii) entre 0 et 100% en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions cotées; (iv) entre 0 et 35% en OPC ou fonds d'investissement à rendement absolu, utilisant les différents types de gestion alternative (systématique, relative value, arbitrage, long/short, event driven, global macro etc.) appliqués à toutes classes d'actifs financiers:(v) entre 0 et 40%: en OPC de créances privées dans la limite de 25% de l'actif, en OPC ou ETF de matières premières dans la limite de 20% de l'actif, ainsi que dans la limite de 20% de l'actif dans des

OPC de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP, FPCI), et dans la limite de 20% de l'actif dans des OPCI, OPPCI ou équivalent sur le fondement d'un droit étranger et pour un maximum de 10% de l'actif dans des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...);(vi) Entre 0 et 10% en actions et/ou en obligations cotées, ainsi qu'en produits structurés détenus en direct. La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 35% de son actif. La SICAV peut utiliser des instruments dérivés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change à titre de couverture et/ou d'exposition. En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions, et de devises), change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices (de taux, d'actions). L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%. L'exposition consolidée au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité\* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -4 et +12. L'exposition au risque de change ne dépassera pas 50%. L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Mercredi + Fin de mois. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédent à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R: VL + 2 jour ouvrés. Cette SICAV capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables. \* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

## Investisseurs de détails visés

Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite dans le cadre de la commercialisation de leurs contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'AFER.

Non éligible aux US Persons.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 8 ans après leur investissement.

## Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Caceis Bank.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com



## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- · Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

#### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 10/2021 et 12/2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 02/2014 et 02/2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 08/2013 et 08/2021.

| Scénarios     |  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |  |  |
|---------------|--|---------------------------|----------------------------|--|--|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                            |  |  |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts   | 6 450 €                   | 5 120 €                    |  |  |
|               | Rendement annuel moyen   | -35,53 %                  | -8,03 %                    |  |  |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts   | 8 340 €                   | 9 250 €                    |  |  |
|               | Rendement annuel moyen   | -16,61 %                  | -0,96 %                    |  |  |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts   | 9 890 €                   | 13 040 €                   |  |  |
|               | Rendement annuel moyen   | -1,08 %                   | 3,37 %                     |  |  |
| Favorable     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts   | 11 650 €                  | 14 180 €                   |  |  |
|               | Rendement annuel moyen   | 16,53 %                   | 4,46 %                     |  |  |

Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

# QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## **QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement: 10 000 €



| Scénarios                    | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                 | 699 €                     | 2 847 €                    |
| Incidence des coûts annuels* | 7,09 %                    | 2,84 %                     |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,21 % avant déduction des coûts et de 3,37 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou   | à la sortie  | Si vous sortez<br>après 1 an |
|---------------------------------|--|------------------------------|
| Coûts d'entrée                  | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.   | 500€                         |
| Coûts de sortie                 | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.  | 0€                           |
| Coûts récurrents prélevés cha   | que année  |                              |
| 0                               | 2,05 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 195€                         |
| Coûts de transaction            | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 4€                           |
| Coûts accessoires prélevés so   | ous certaines conditions   |                              |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.   | 0€                           |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 8 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible de façon hebdomadaire le Mercredi et en fin de mois. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu le jour ouvré précédent à 12h00 auprès de CACEIS Bank. Les ordres sont exécutés sur la prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

## **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

## **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

L'OPC est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

La politique ESG de la société de gestion est accessible sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.